

Directeur(rice) Administratif et Financier (H/F)

SOLIHA Provence « SOLIdaire pour l'HAbitat », membre du 1er réseau national associatif pour l'amélioration de l'habitat, contribue à ce que des ménages modestes accèdent à un logement ou se maintiennent dans leur logement et œuvre à l'amélioration des conditions d'habitat principalement dans le département des Bouches du Rhône.

SOLIHA Provence recherche, en contrat à durée indéterminée, un(e) directeur(rice) administratif et financier (DAF) pour son siège social situé dans le 13ème arrondissement de Marseille. Le poste couvre 5 structures :

- Soliha Provence, structure mère, dont 3% de l'activité est fiscalisée,
 - Coopérative Soliha Méditerranée BLI : structure de portage immobilier,
 - Soliha AIS Provence : agence immobilière sociale,
 - SAS Bâtitruck : entreprise d'insertion dans l'activité du bâtiment (second œuvre),
 - Union Régionale Soliha Sud PACA : structure en charge de l'animation et du pilotage régional du Mouvement SOLIHA ainsi que du développement de la coopération entre ses membres,
- L'ensemble du groupe est composé de 170 collaborateurs.

Notre association, agréée Service Social d'Intérêt Général, intervient sur 5 métiers :

- Accompagnement des Personnes,
- Gestion Locative Sociale,
- Réhabilitation Accompagnée et Projets de Territoire,
- Développement et Innovation Sociale
- Production d'Habitat d'Insertion.

Sous l'autorité du Directeur Général, la/le DAF est garant(e) de la bonne gestion administrative et financière de l'association.

Elle/il est l'interlocuteur des organismes de contrôle (Commissaire aux comptes, URSSAF, Impôts, ANCOLS, etc.) concernant les activités dont elle/il à la charge.

Elle/il est membre du comité de direction et est présent(e) aux conseils d'administration/assemblées générales.

Sa responsabilité couvre l'ensemble du fonctionnement financier, administratif, comptable, gestion budgétaire, fiscal, juridique, RGPD et ressources humaines au moyen d'une équipe de 10 personnes.

La poste nécessite particulièrement une maîtrise, à un niveau confirmé, du métier de la comptabilité puisque le DAF en poste assure, à ce jour, les révisions comptables, les travaux et écritures d'inventaire ainsi que les liasses fiscales.

Le poste requière au-delà des missions types certains enjeux :

- Mise en place d'une administration des ventes (recrutement en cours),
- Consolidation des procédures de reporting et d'arrêtés comptables intermédiaires (général et analytique) en binôme avec le RAF,
- Interfaçage de l'outil de gestion locative (suivi propriétaire et locataire) avec le progiciel de comptabilité générale en binôme avec le RAF,
- Développement des outils de gestion de trésorerie,
- Développement des préfinancements nécessaires à la production de logements sociaux.

Les tâches et missions proposées dans cette fiche de poste ne sont pas exhaustives et ont par nature un caractère évolutif tenant d'une part aux impératifs d'adaptation de l'association et à ses besoins, d'autre part aux capacités et à l'approfondissement de la compétence du collaborateur.

Outil progiciel : Quadratus, Excel.

Lieu de travail : Marseille 13013.

Profil recherché :

De formation bac+4 minimum, vous justifiez d'une expérience minimale de 5 à 10 ans sur des fonctions similaires, justifiez de compétences comptables expérimentée et d'une maîtrise des normes comptables françaises.

Vous êtes reconnu(e) pour votre rigueur, votre sens de l'organisation et du travail en équipe et êtes en mesure de travailler en totale autonomie.

Nature, durée du contrat, temps de travail, date d'embauche :

CDI 35h hebdomadaires, statut cadre.

Le poste est à pourvoir dès ce jour pour assurer la transition avec le DAF sortant jusqu'à la prochaine clôture des comptes annuels.

Rémunération : Selon le profil et l'expérience.

Les candidatures, CV et lettre de motivation, sont à adresser uniquement par mail à l'adresse recrutement.provence@soliha.fr.

Les tâches et missions proposées dans cette fiche de poste ne sont pas exhaustives et ont par nature un caractère évolutif tenant d'une part aux impératifs d'adaptation de l'association et à ses besoins, d'autre part aux capacités et à l'approfondissement de la compétence du collaborateur.